

**PRESENTS** : BONIN Robert, BLADE Anne, DELIANCE Jean-Luc, BELZUZ Jean-Claude, MEYNET Francine, FAYE Cyril, DUEZ Sophie, FOURNIER Christophe, BERTHAIL Éric, MAILLARD Valérie.

**EXCUSE** : KOCIOLO Guillaume excusé donne pouvoir à BELZUZ Jean-Claude,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BLADE Anne.

Quorum atteint.

La séance est ouverte à 19h04.

Le compte-rendu du conseil en date du 27 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Présentation de Monsieur Benoît VERNET, Chef du centre incendie de Dortan (SDIS) depuis le 4 octobre 2021.

## **1 - Terre d'Émeraude Communauté**

### **2021-033 Modification des statuts de Tecom**

Le Conseil Communautaire dans sa séance du 22 septembre 2021 a validé le projet de nouveaux statuts joint en annexe.

Ce projet de statuts doit être soumis par ailleurs à l'approbation des Conseils Municipaux des communes membres dans un délai de 3 mois après avis du Conseil Communautaire selon la règle de la majorité qualifiée, à savoir 2/3 des Conseils Municipaux qui représentent plus de la moitié de la population ou la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** :

- D'APPROUVER le projet de statuts de Terre d'Émeraude Communauté qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- DE CHARGER Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Président de Terre d'Émeraude Communauté et à Monsieur le Préfet du Jura.

### **2021-034 Création d'un service de Police Intercommunale**

Suite aux demandes des communes autour des lacs de Vouglans et Clairvaux, le recrutement de 2 agents (pour commencer) sera fait à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et ils seront postés à Arinthod pour l'instant.

La mise en place coûte 110 000 € autofinancer par la régie de Vouglans. Si les demandes évoluent, la CLECT définira la répartition des coûts par commune.

L'intervention de cette police se fera sur demande du Maire. Cette police de prévention et de proximité ne peut excéder 6 agents maximum.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** :

- DE VALIDER la création d'un service de police intercommunale au sein de Terre d'Émeraude Communauté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- D'AUTORISER le Président de Terre d'Émeraude Communauté à procéder au recrutement de deux agents pour assurer les missions de police intercommunale ;
- DE CHARGER Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Président de Terre d'Émeraude Communauté et à Monsieur le Préfet du Jura.

### **2021-035 Approbation du rapport de la CLECT**

Vu le compte rendu de la réunion de la CLECT du 2 septembre 2021 et la délibération de Terre d'Émeraude communauté

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** :

- D'APPROUVER le rapport d'évaluation des charges transférées en 2021, joint en annexe établi par la commission locale d'évaluation des transferts de charges en date du 9 septembre 2021,
- De CHARGER Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Président de Terre d'Émeraude Communauté.

### **2021-036 Pacte Financier et Fiscal de Solidarité 2021 - Approbation de l'avenant n° 4**

L'avenant n°4 fait suite au Pacte Financier et Fiscal de Solidarité de 2018-2020.

Un fonds de concours d'un montant de 16 999 € a été attribué à la Commune de Chancia.

Le FPIC a déjà été versé à la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** :

- D'APPROUVER la modification de l'article 4 des conventions du pacte financier et fiscal de solidarité,
- D'APPROUVER l'ensemble des avenants n°4 aux conventions du pacte financier et fiscal de solidarité avec les Communes membres de l'ex Communauté de Communes Jura Sud,
- D'AUTORISER le maire à signer l'ensemble de ces avenants n°4 afin de permettre la mise en œuvre des fonds de concours respectifs.

### **2021-037 Pacte Financier et Fiscal de Solidarité 2021 - Demande de versement du fonds de concours**

Suite à l'avenant 4, la Commune demande le versement du fonds de concours de 16 999 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Jura Sud, à hauteur de 16 999 €,
- **AUTORISE** le Maire, à signer tout acte afférant à cette demande.

### **2021-038 Communication : Rapport d'activité 2020**

Le conseil municipal PREND ACTE du rapport d'activité 2020 de Terre d'Émeraude Communauté.

## **2 - Finances**

### **2021-039 Décision Modificative n° 1 budget communal**

En prévision de la clôture comptable, une révision du budget dépenses de fonctionnement est faite suite à une rentrée de recette « taxe add. Droits de mutation ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 du budget communal.

### **2021-040 Taux de la Taxe d'Aménagement**

Actuellement le taux de la taxe d'aménagement est de 3 %, ce taux peut varier de 1 % à 5 % maximum. Monsieur le Maire propose de passer à 5%, car le traitement des dossiers d'urbanisme a été transféré à la Terre d'Émeraude depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la DDT n'étant plus en charge du traitement de nos dossiers. Cette prestation est payante pour les communes.

Le coût estimatif est de 2 400 € par an dont une part fixe de 3,19 € par habitant.  
Le taux de 5 % sera revu à la baisse en cas de baisse des charges pour la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** :

- D'instituer sur le secteur délimité au plan joint, un taux de 5% ;

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

### 3 - Travaux

#### **2021-041 DECI - Protection incendie "rue du Champ Montant" et demande de subventions DETR - Amende de police**

Monsieur le Maire expose que suite à l'arrêté de DECI du 22/07/2021, pour la sécurisation du village, la mise en place d'un poteau d'incendie doit être effectué sur la rue du champ Montant sur la canalisation d'alimentation principale du lotissement.

Le coût prévisionnel s'élève à environ 5 140 € HT soit 6 168 € TTC est susceptible de bénéficier de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et d'une amende de police.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 5 140 € HT

DETR de 55 % : 2 827 €

Amende de police de 25 % : 1 285 €

Autofinancement communal 20 % : 1 028 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : Le projet sera entièrement réalisé, pendant le 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** :

- D'arrêter le projet de mise en place de la borne incendie sur la rue du champ montant ;
- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus ;
- De solliciter les subventions au titre de la DETR et d'amende de police.

#### **2021-042 Sécurisation - Rétrécissement "rue du village" et demande de subvention DETR - Amende de police**

Monsieur le Maire expose que suite au glissement de terrain situé en contrebas de la rue du village, pour la sécurisation de la rue, un rétrécissement de la chaussée doit être effectué le long de la voie.

Le coût prévisionnel s'élève à 5 484 € HT soit 6 580,80 € TTC est susceptible de bénéficier de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et d'une amende de police.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 5 484 € HT

DETR de 55 % : 3 016 €

Amende de police de 25 % : 1 371 €

Autofinancement communal 20 % : 1 097 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : Le projet sera entièrement réalisé, pendant le 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** :

- D'arrêter le projet de rétrécissement de la rue du village ;
- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus ;
- De solliciter les subventions au titre de la DETR et d'amende de police.

#### **2021-043 Eau - Protection du captage et demande de subventions DETR - Amende de police ou DST**

Monsieur le Maire expose que lors de la visite d'inspection de l'ARS en date du 15/10/2019, la Commune doit mettre en place la clôture et le portail autour du captage la source sous la roche. Les demandes de devis pour le lancement du projet ont été faites à la demande du conseil municipal du 13 décembre 2019.

Vu le contexte de crise sanitaire, le projet est resté en suspens.

La Commune relance donc le projet pour 2022.

Le coût prévisionnel s'élève à 10 920 € HT soit 13 104 € TTC est susceptible de bénéficier de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et d'une amende de police.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 10 920 € HT

DETR de 55 % : 6 006 €

Amende de police ou DST de 25 % : 2 730 €

Autofinancement communal 20 % : 2 184 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : Le projet sera entièrement réalisé, pendant l'année 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** :

- D'arrêter le projet de protection du captage, et des devis seront donc demandés,
- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus ;
- De solliciter les subventions au titre de la DETR et d'amende de police/DST

#### **2021-044 Eau - Adhésion au service de l'eau 2022**

Chaque année la commune de Chancia adhère à une entreprise ou un établissement pour sa gestion des équipements d'alimentation en eau potable.

En 2019, l'adhésion au service de l'Eau du SIDEC a été de 2 651,60 € TTC.

Pour 2021, l'adhésion au service de l'Eau avec ED-TECH a été de 1 696,80 € TTC

Pour 2022, des devis nous ont été proposés par ED-Tech pour ce service :

- Nettoyage et désinfection des réservoirs d'eau pour 946 € TTC,
- L'assistance technique – réseau d'adduction d'eau potable pour 756,80 € TTC dont la rédaction du RPQS, Soit un total de 1 702,80 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'adhérer pour 2022 à ED-Tech.

### **4- Élus**

#### **2021-045 Acceptation de la démission du 1er adjoint au maire par la préfecture**

Après acceptation par la Préfecture de la démission du 1<sup>er</sup> adjoint, Monsieur le Maire présente la démission du poste de 1<sup>er</sup> adjoint, Anne BLADE ainsi que du conseil communautaire en date du 29 octobre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ACCEPTE** la démission du 1<sup>er</sup> adjoint au maire.

#### **2021-046 Fixation du nombre d'adjoint**

La Commune de Chancia souhaite ne pas pourvoir à la vacance de poste et de fixer le nombre d'adjoint au maire à 1.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** de fixer le nombre d'adjoint au maire à 1.

### 2021-047 Nomination 1er adjoint

Le conseil municipal s'est prononcé sur le nombre de 1 poste d'adjoint au maire, ainsi le 2ème adjoint passe obligatoirement 1<sup>er</sup> adjoint au maire sans modification du taux d'indemnisation et le poste de 2ème adjoint est supprimé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **VALIDE** le changement du 2ème adjoint en 1<sup>er</sup> adjoint au maire de la Commune.

### 2021-048 Révision du taux de l'indice de l'indemnité de fonction au Maire

Il est proposé au conseil municipal de réviser l'indemnité de fonction du maire au niveau légale soit pour une commune de moins de 500 habitants un taux à 25,5 %. Pour rappel, il a été voté un taux à 17 % en raison des problèmes financiers de la commune.

Cette révision de l'indemnité est justifiée par le fait que la commune a perçu cette année la DPEL : Dotation particulière relative aux conditions d'exercice des mandats locaux pour un montant de 4 541 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

- de FIXER le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1027 soit 3 889,40 €, conformément au barème fixé par les articles L2123-23, L2123-24 : Maire : 25,5 % soit 991,80 € brut environ.

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget communal.

## 5- Divers

### 2021-049 Location de la salle des fêtes

Les demandes pour la location de la salle des fêtes nécessitent l'accord du conseil municipal, ou la décision de Monsieur le Maire en cas d'impossibilité de réunir le conseil municipal.

Des demandes ont été formulées :

Date de la demande	Tarif	Nom personne	Demande
12/11/2021	Tarif en vigueur	BARRAQUE - SALVADORI	La demande est accordée par le Maire
17/12/2021	315 € hors sono 60 € pour la sono	SMP	La demande est accordée par le Maire
25/12/2021	Tarif en vigueur	BOCQUENET Teddy	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** les demandes de location de la salle des fêtes, selon l'évolution de la crise sanitaire sur l'organisation des élections régionales et départementales sur la période demandée.

### 2021-050 Tarification de la location de la salle des fêtes - 31/12/2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** le tarif de location de la salle pour le 31 décembre 2021 à 460 € (location du vendredi 31 décembre 2021 au samedi 1er janvier 2022).

- **FIXE** le tarif des cautions :

- caution de la salle : 600 €
- caution ménage : 600 €
- **DECIDE** que les éventuelles demandes de location pour cette soirée seront soumises au conseil municipal pour avis ou à une commission si aucune réunion du conseil n'est prévue.

### **Questions diverses**

- **DETR** : la subvention DETR a été accordé à la commune pour les travaux de la borne incendie n°8.
- **Attribution d'une délégation** : il serait envisagé de donner une délégation à un élu, Jean-Claude BELZUZ, pour le travail effectué pour la Commune. Cette proposition fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil.

**Fin de séance à 21h00.**